

REDUCE

<http://www.reduce.be>

# **Guide méthodologique Nord-Pas de Calais :**

## **Programmes locaux de prévention de la**

### **production de déchets ménagers et**

#### **assimilés**

- Nos publications -

Publication le mardi 18 novembre 2008

Modification le mercredi 3 juin 2009

Fichier PDF créé le mercredi 17 janvier 2018

#### **Description :**

La version électronique est disponible en ligne

**La démarche de capitalisation, partie intégrante du projet REDUCE, a permis d'alimenter la réalisation d'un document méthodologique. Il a été écrit par Espace Environnement, dans le cadre d'une mission d'accompagnement de 5 collectivités pilotes que lui ont confié l'ADEME et le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais en 2005. Il a pour vocation de servir de vademecum à toute collectivité intéressée par la mise en Suvre, sur son territoire, d'un programme de prévention des déchets.**

**Cette méthodologie de travail est très largement inspirée de la gestion de projet, pour ce qui concerne les processus, et s appuie, pour ce qui est des contenus, sur les 10 années d expérience d Espace Environnement, en Belgique et ailleurs en Europe.**

Au fil du temps, et en partenariat étroit avec les autorités locales, Espace Environnement a, en effet, développé une méthode d approche des projets de prévention des déchets qui dépasse la communication classique, dite « descendante » (administration vers administrés) pour parvenir à une réelle implication de la société civile et des citoyens. Le message de prévention, reconnu d intérêt général, est alors véhiculé, non seulement par les pouvoirs publics en charge de la gestion des déchets, mais aussi par des relais locaux publics, privés, associatifs ou citoyens, *a priori* éloignés de ce type de préoccupations.

Le document réalisé pour le Conseil Régional et l'ADEME Nord-Pas de Calais recense les questions essentielles que tout porteur de projet de prévention doit se poser, et propose des méthodes pour y répondre au mieux :

1. **définir des objectifs** : quelle est votre vision à long terme, quels sont vos objectifs concrets ? Quels résultats voulez-vous atteindre ?
2. **mobiliser des ressources** : de quels moyens humains et financiers disposez-vous ? Comment les planifier dans le temps ? Quelles sont vos compétences en interne ? Existe-t-il des compétences externes ?
3. **choisir des thématiques de travail** : quelles sont les thématiques de travail envisageables sur le territoire de votre collectivité ? Lesquelles allez-vous privilégier, et dans quel ordre ?
4. **construire la carte des acteurs**
5. **monter des partenariats locaux** : en fonction des thématiques choisies et des spécificités de votre territoire, quels sont les relais de terrain que vous allez activer ? Comment les repérer et les impliquer dans votre démarche ?
6. **expérimenter une phase de test et généraliser l'approche** : comment le public va-t-il réagir à votre approche ? Quelles sont les filières facilement reproductibles ?, Comment adapter vos méthodes au contexte local ? Sur cette base, comment généraliser l'approche, tout en laissant la part belle aux initiatives locales ?
7. **impliquer les élus et techniciens locaux** : au-delà des élus communautaires, pourquoi et comment motiver les élus et techniciens locaux à soutenir activement vos démarches ? Comment les impliquer et les informer, à quel rythme ?
8. **évaluer les actions, les méthodes et les résultats** : au regard de vos objectifs, comment allez-vous vérifier l'impact de votre projet ? Quels sont vos indicateurs les plus pertinents ?, Quelles sont les méthodes d'évaluation à privilégier ?
9. **communiquer** : quels sont les objectifs à privilégier en matière de communication ? Comment construire et appliquer un plan de communication évolutif et flexible ?
10. **mettre la démarche en perspective au travers des bonnes pratiques européennes** : comment trouver de nouvelles sources d'inspiration ? Les problèmes auxquels vous êtes confrontés n'ont-ils pas déjà été résolus ailleurs ?

Télécharger le guide méthodologique "Programmes locaux de prévention de la production de déchets ménagers et

assimilés"

